

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

04-11-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce quatre (04) novembre de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque, Josée Leclerc, Christian Mongrain Thériault.  
Denise Morin, Rémi Kelley.

Étaient absents le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Marie-Josée Céleste, directrice générale-adjointe.

- **Élections fédérales** : le maire profite du début de la rencontre pour féliciter le député Sébastien Lemire qui a été élu le 21 octobre dernier. Du même coup, il remercie la députée sortante et résidente de Dupuy, Mme Christine Moore pour le travail accompli durant les 8 dernières années.
- **Report rencontre du mois de décembre** : le maire annonce le report de la rencontre du mois de décembre au mercredi 4 décembre à 19h00.

164-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Au point 7.4 : Dépôt de neige, entente;

Au point 7.5 : Déclaration de compétence par la MRC, concernant Internet et la fibre optique;

Proposition adoptée.

165-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 & 22 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**Signature contrat avec Marie-Josée Céleste** : La directrice générale confirme au conseil la signature du contrat de travail avec Marie-Josée Céleste.

**Entente, Fonds de développement des territoires (FDT) – complexe municipal :** La directrice générale informe le conseil que l'entente pour l'aide demandée pour l'acquisition du complexe municipal a été signée. Puisque le tout est réalisé, la municipalité transmettra le rapport final dès maintenant pour finaliser le dossier pour recevoir le 20,000\$ accordé en 2019.

**Projet de Relevés géoréférencés des infrastructures :** La directrice générale mentionne que la firme d'arpenteur Patrick Descarreaux a débuté ses travaux le 28 octobre dernier. Les hommes sont visibles sur le terrain, dans la municipalité. L'échéancier est respecté, ils devraient terminer la prise d'informations sur le terrain vers le 15-20 novembre, pour remettre le rapport final le 10 décembre.

**Dossier Jules Ayotte & Jonathan Ayotte :** La directrice générale précise au conseil qu'une dernière rencontre est prévue cette semaine afin de conclure le dossier. Une réponse sera rendue aux citoyens par la suite.

## **ADMINISTRATION ET FINANCE**

### 166-2019 **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois d'octobre 2019 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois d'octobre 2019 au montant de 176 077.09\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

### Sujet traité **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale, Pascale Lavigne rappelle aux élus qu'ils ont 60 jours pour déposer leur déclaration des intérêts pécuniaires. Le formulaire a été transmis par courriel mais il est aussi disponible au bureau.

### 167-2019 **APPROBATION DU RAPPORT FINAL CONCERNANT LES RÉNOVATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy et le Ministère des affaires municipales et l'occupation du territoire (MAMOT) ont signé une entente d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) pour la rénovation de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le coût estimé du projet présenté est de 63 846\$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de rénovation réalisés en date du 31 août 2019, s'élève à 55 185.58\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal approuvent le rapport final du projet de rénovations de la bibliothèque municipale dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions pour un montant total de 55 185.58\$;

QUE la municipalité recevra l'aide financière au prorata du coût réel du projet;

QUE la directrice générale, Mme Pascale Lavigne, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy ledit rapport final.

Proposition adoptée.

168-2019

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE #2019-10-04 : RACCORDEMENT SANITAIRE DE LA RÉSIDENCE NUMÉRO TRENTE-CINQ (35), RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offre concernant le raccordement sanitaire de la résidence #35 rue Principale à Dupuy, a été effectuée le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le prix des deux soumissions reçues sont nettement supérieur au coût estimé;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de dynamitage dans le secteur n'a pas été prévu à l'appel d'offre, donc s'ajouterait au montant soumis;

CONSIDÉRANT QUE le budget réservé pour les travaux dans le cadre de la TECQ seraient dépassées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil annulent la procédure d'adjudication de contrat pour le projet de raccordement sanitaire de la résidence numéro trente-cinq (35), rue Principale, en acceptant aucune des soumissions reçues;

QUE les travaux sont reportés à une date ultérieure en tenant compte des priorités de la prochaine programmation de travaux.

Proposition adoptée.

169-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRE #1312381 RÉFECTION DE L'AQUEDUC PERMETTANT L'AJOUT DE BOUCHES À CLÉ DE BRANCHEMENT SUR LES ENTRÉES DE SERVICE**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a reçu 3 soumissions lors de l'ouverture du 1<sup>er</sup> novembre, pour l'appel d'offre #1312381 : Réfection de l'aqueduc permettant l'ajout de bouches à clé de branchement sur les entrées de service;

ATTENDU QUE les deux plus bas soumissionnaires ont déposé des échéanciers qui ne respectent pas l'appel d'offre mais n'entraînent pas la non-conformité de la soumission;

ATTENDU QUE les coûts soumis sont supérieurs au coût estimé pour ledit projet;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier à la baisse l'exécution des travaux dus à sa limite de budget réservé dans le cadre de la programmation TECQ pour ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé dans l'ordre des plus bas soumissionnaires de soumettre, selon les prix soumis au 1<sup>er</sup> novembre, un nouveau formulaire de soumission selon les modifications présentées;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire, TEM entrepreneur général inc. n'a pu soumettre une modification à son formulaire de soumission de prix ainsi qu'un calendrier de réalisation de travaux pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire, Construction UBIC inc. a déposé un formulaire de soumission et un échéancier révisé conformes, selon les modifications soumises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entrepreneur Construction UBIC inc. pour le projet de réfection de l'aqueduc permettant l'ajout de bouches à clé de branchement sur les entrées de service, pour un montant de 314 516.41\$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

170-2019

**PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vue accordée une aide financière provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, pour un montant de 5000\$ échelonnée sur 3 ans, PPA-ES;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vue accordée une aide financière provenant de la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, pour un montant de 15,000\$, PPA-CE;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses pour un montant de 21,005.95\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

171-2019

**PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM)**

ATTENDU QUE provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, une subvention de 46,000\$ échelonnée sur trois années (18,400\$-18,400\$-9,200\$), a été accordée, dossier #00025835-1 – 87085(08) -2017-03-30-43;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux à l'été 2017 pour un montant de 39,001.60\$ représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest ainsi que le creusage et le reprofilage de fossés du chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, tel que déclaré dans l'année 1 de l'aide accordée;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux à l'été 2019 pour un montant de 7,000.00\$ représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 6e-et-7e Rang Ouest, pour finaliser la déclaration de l'aide accordée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 6e-et-7e Rang Ouest, pour un montant subventionné de 9,200.\$ pour l'année 2019 sur un total subventionné de 46,000\$ sur 3 ans conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE l'ensemble des travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du 6e-et-7e Rang Ouest, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Proposition adoptée.

### **APPUI, CONTRATS ET MANDATS**

172-2019

#### ***NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY (CCU)***

ATTENDU QUE suite aux élections d'avril 2019, de nouveaux membres élus ont été intégrés au conseil et qu'une nouvelle répartition des dossiers a eu lieu;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme de Dupuy, en remplacement de M. Rémi Jean pour la fin du mandat 2019-2020;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil nomment M. Christian Mongrain Thériault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme délégué par le conseil municipal pour la fin du mandat et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> février, date de renouvellement des membres du CCU.

Proposition adoptée.

173-2019

#### ***DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ACTIVITÉ DU PÈRE NOEL 2019 DU CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY***

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accorde une commandite de cent (100.00\$) dollars au Centre Récréatif de Dupuy pour leur activité du Père Noël 2019;

Proposition adoptée.

174-2019

#### ***ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (MESURES D'URGENCE) DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY***

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte son nouveau Plan de sécurité civile (mesures d'urgence);

Proposition adoptée.

175-2019

**ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX ROUGE CANADIENNE DUPUY**

ATTENDU que la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent Monsieur Rémi Jean, maire et Madame Pascale Lavigne, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés pour une période de trois ans et une contribution annuelle de 170\$;

Proposition adoptée.

176-2019

**ENTENTE AVEC LA FABRIQUE ST-JACQUES LE MINEUR POUR LE PRÊT DE LOCAUX DANS LE CADRE DES SERVICES AUX SINISTRÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'un emplacement pour l'accueil, l'inscription, les renseignements et les services de premiers soins aux sinistrés en cas de l'application des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Fabrique accepte de libérer le sous-sol de l'église pour les besoins de la municipalité en cas de l'application des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent Madame Pascale Lavigne, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec la Fabrique St-Jacques le mineur de Dupuy, concernant les besoins en locaux dans l'application du plan de sécurité civile.

Proposition adoptée.

177-2019

**ENTENTE AVEC L'ÉCOLE BORÉALE, PAVILLON DUPUY POUR LE PRÊT DE LOCAUX DANS LE CADRE DES SERVICES AUX SINISTRÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'un emplacement pour l'hébergement offert aux sinistrés en cas de l'application des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE l'École accepte de libérer les locaux de leur immeuble pour les besoins de la municipalité en cas de l'application des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent Madame Pascale Lavigne, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec l'École Boréale, pavillon Dupuy, concernant les besoins en locaux dans l'application du plan de sécurité civile.

Proposition adoptée.



178-2019

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA SARRE POUR LE PRÊT DE LOCAUX DANS LE CADRE DES SERVICES AUX SINISTRÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN SÉCURITÉ CIVILE.**

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'un centre de coordination substitutif en cas d'une évacuation du territoire de la municipalité de Dupuy lors de l'application des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre accepte de libérer les bureaux de la caserne de pompier pour les besoins de la municipalité en cas d'une évacuation du territoire de la municipalité de Dupuy lors de l'application des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,

Appuyé par la conseillère Denise Morin,

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent Madame Pascale Lavigne, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec la Ville de La Sarre concernant les besoins en locaux d'un centre de coordination substitutif lors de l'application du plan de sécurité civile.

Proposition adoptée.

179-2019

**AUTORISATION DE VENTE D'UN LOT APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a repris en vente pour défaut de paiement de taxes de 2007, la propriété située au 472, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est à Dupuy;

ATTENDU QUE la municipalité avait acquis cette propriété pour l'usage du Service Incendie lors de pratique d'intervention;

ATTENDU QUE le Service Incendie n'utilise plus cette propriété;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'intérêt d'un citoyen pour l'acquisition de ladite propriété;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent la procédure de vente par avis public de la propriété (lot 3 870 920) située au 472, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est à Dupuy.

Proposition adoptée

180-2019

**ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ABITIBI-OUEST, POUR LE COMITÉ JEUNESSE DUPUY 2019-2020**

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à offrir gratuitement un local afin qu'un comité jeunesse soit formé à Dupuy pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche d'un animateur pour le Comité jeunesse de Dupuy pour la saison 2019-2020, selon les modalités de l'entente avec le Carrefour Jeunesse emploi Abitibi-Ouest;

QUE la directrice générale, Mme Pascale Lavigne est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy ladite entente;

Proposition adoptée.

181-2019

**ENTENTE RELATIVE AU DÉPÔT DE NEIGE AVEC M. DANIEL DROUIN**

ATTENDU QUE le bureau de la municipalité de Dupuy sera localisé au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest;

ATTENDU QUE l'espace de stationnement est contigüe à une ruelle;

ATTENDU QUE selon le contrat de déneigement 2019, la hauteur des amas de neige des emprises de rue ne doit pas dépasser 1 mètre;

ATTENDU QUE Monsieur Drouin possède un terrain voisin du bureau municipal, à savoir le 9, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

Que lors du déneigement du stationnement situé au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, l'employé qui effectue le travail peut déposer la neige qu'il recueille au 9, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest;

Que l'utilisation de la machinerie appartenant à la municipalité servant au déneigement du stationnement ne sera utilisée à seule fin de dégager l'espace nécessaire à l'entreposage de la neige à recevoir;

Qu'il n'y a aucune compensation, de quelque nature que ce soit et ce, pour l'une ou l'autre des parties impliquées;

QUE la durée initiale de la présente entente soit du 5 novembre 2019 au 30 avril 2020;

QUE ladite entente pourra se renouveler automatiquement d'année en année, jusqu'à la transmission, par l'une ou l'autre des parties, d'un avis écrit à l'effet qu'elle désire mettre fin à la présente entente. Ces renouvellements automatiques se feront aux mêmes prix et conditions stipulés aux présentes.

Proposition adoptée.

**APPUI à la déclaration d'intérêt de compétence par la MRCAO relativement à un système communautaire de télécommunication par fibre optique**

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO a annoncé par la résolution le 23 octobre dernier son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités comprises dans son territoire, relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunications par fibre optique, incluant entre autre, un système de télécommunications sans fil;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de Dupuy désirent confirmer son appui à la MRC d'Abitibi-Ouest quant aux démarches entreprises afin de favoriser le virage numérique par diverses actions, dont l'une est de doter son territoire de signaux et de services internet haute vitesse et cellulaire performants, en déclarant son intention de déclarer sa compétence relative à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunications par fibre optique, incluant entre autre, un système de télécommunications sans fil;

Proposition adoptée.

**AFFAIRES DU MAIRE**

Le maire Rémi Jean informe les membres du conseil de l'avancement des dossiers traités à la MRC, soit la fibre optique, les milieux humides, les zones inondables, les matières organiques (compost), la mise en place d'une politique jeunesse avec une aide reçue de 40000\$, la confirmation par le GIRAT d'une tour cellulaire couvrant le territoire pour 2021 et le dossier dont la MRC est le plus fière c'est la signature d'une entente entre Québec et la MRCAO du projet pilote de délégation de la gestion forestière d'un territoire de forêt de proximité. La seule du genre au Québec.

**AFFAIRE NOUVELLES :**

**Demande de droit de chasse et d'acquisition de terrain :** La directrice générale informe le conseil que la municipalité a reçu ces demandes. Le tout sera analysé et une présentation du dossier leur sera rendue pour discussions. À suivre.

**AUTORISATION À APPROUVER LA SOUMISSION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU CLSC POUR L'ANNÉE 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offre concernant l'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC pour l'année 2019-2020, sera effectué le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien débute le 1<sup>er</sup> décembre 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Mme Pascale Lavigne, directrice générale / secrétaire-trésorière à confirmer le contrat d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC pour l'année 2019-2020 soit accordé au plus bas soumissionnaire;

QUE le conseil entérinera l'adjudication du contrat autorisé par la directrice générale, à la prochaine rencontre mensuelle du mois de décembre;

Proposition adoptée.

184-2019

**AUTORISATION À APPROUVER LA SOUMISSION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES COURS ET STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES FINS DE SEMAINE DE LA SAISON 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offre concernant le déneigement pour les cours et stationnements de la municipalité pour les fins de semaine de la saison 2019-2020, sera effectué le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement débute le 30 novembre décembre 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Mme Pascale Lavigne, directrice générale / secrétaire-trésorière à confirmer le contrat de déneigement pour les cours et stationnements de la municipalité pour les fins de semaine de la saison 2019-2020 soit accordé au plus bas soumissionnaire;

QUE le conseil entérinera l'adjudication du contrat autorisé par la directrice générale, à la prochaine rencontre mensuelle du mois de décembre;

Proposition adoptée.

**AFFAIRES DES CONSEILLERS**

**Josée Leclerc:** Elle informe le conseil que le cocktail de reconnaissance de l'organisme de l'année, le comité organisateur du 100<sup>e</sup> anniversaire a eu lieu le 24 octobre dernier, et qu'il y a eu entre 25-30 personnes présentent. Elle précise que maintenant la boucle est bien bouclée pour ce qui est du 100<sup>e</sup> anniversaire.

**Denise Morin :** Elle informe que la table des aînés d'Abitibi-Ouest a précisé que le Centre familiale sera désormais géré par la Maison St-André au 440, rue Principale à La Sarre. Ils devraient ouvrir les portes au mois de février prochain.

**Rémi Kelley :** Il tient à mentionner le beau travail effectué pour les rénovations du garage municipal. Également, il profite de l'occasion pour féliciter Acier JP (Rémi Jean) et Groupement forestier coopératif Abitibi (Ronald Lévesque) pour leurs mérites reçus lors du Gala Excell'Or.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**Marc-André Côté** : Il demande de préciser quel tronçon sera effectué pour le projet de réfection d'aqueduc. **Réponse** : Le maire informe que c'est le tronçon de la ruelle entre l'avenue du Chemin-de-fer et la 5<sup>e</sup> Avenue Est pour se prolonger jusque dans l'avenue du Chemin-de-fer dépasser la 1<sup>ère</sup> Rue Est. Il est également précisé qu'un arpentage sera effectué dans ce secteur pour s'assurer que les travaux seront effectués sur les terrains de la municipalité.

**Simon Gaudreault** : Il demande qu'est-ce qui peut être fait concernant les stationnements de l'emprise de rue face à sa propriété (4, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest), puisque par les années passées, il défrayait lui-même le déneigement des stationnements jusqu'aux trottoirs. Comme présentement ce ne sont même plus ses locataires mais ceux du bâtiment à logements adjacent qui profitent de se dégagement, il demande ce que la municipalité peut faire.

**Réponse** : Il est noté que par les années passées, la municipalité ne procédait pas au déneigement pour les propriétés privées dans les emprises de rue à l'exception d'un 12' sur la rue Principale pour la sécurité des piétons. Le maire informe M. Gaudreault, qu'il peut très bien ne plus payer pour le déneigement de ce secteur. De son côté la municipalité verra s'il y a quelque chose à faire.

185-2019

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20H09

Proposition adoptée.

*RÉMI JEAN*

---

Maire  
Rémi Jean

*PASCALE LAVIGNE*

---

Directrice Générale  
Pascale Lavigne

---

